



	<p>FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</p> <p>A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p>Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p>Site Natura 2000 COTEAUX DU MONTMORELIEN</p>	
Statut : ZSC	Code : FR5400420
<p>Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p>Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation de la ZSC Côteaux du Montmorélien ; - Arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 portant approbation du document d'objectifs du site Date du DOCOB (élaboré en 2015) 	

Description et intérêt du site :

Ensemble d'une cinquantaine de petits coteaux sur calcaires crayeux ou marneux du Crétacé supérieur portant des pelouses xérothermophiles, des bosquets de Chêne pubescent, des fourrés de Genévrier, et localement en bas de versant, des bas-marais alcalins ou des prairies hygrophiles oligotrophes (*Molinion*). Les coteaux, disséminés à travers le territoire sud-Charente, sont séparés par de vastes étendues cultivées (polyculture) ou boisées.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Site remarquable par la très grande richesse en orchidées des pelouses calcicoles mésophiles ou xérophiles : plus de 30 espèces recensées dont beaucoup d'origine méditerranéenne, certaines en limite nord de répartition (<i>Ophrys</i> jaune <i>Ophrys lutea</i>, <i>Sérapias</i> à labelle allongé <i>Serapias vomeracea</i>), d'autres en aire fortement disjointe (<i>Ophrys</i> miroir <i>Ophrys ciliata</i>). En outre, riche cortège de plantes méridionales et présence de l'espèce endémique Biscutelle de Guillon <i>Biscutella guillonii</i>. Intérêt phytocénotique des pelouses représentées par des syntaxons endémiques du sud du département de la Charente et du nord de la Dordogne : <i>Staelhino dubiae-teucrietum chamaedryos avenuletosum pratensis</i> ET <i>Carduncello mitissimi-brometum erecti cirsietosum tuberosi</i>.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Les conditions topographiques et/ou géo-pédologiques défavorables de tous ces coteaux (pentes fortes, sols superficiels) ont permis à ces milieux d'échapper en partie au processus d'intensification agricole qui a touché l'ensemble de la région depuis la dernière guerre. La pratique de la moto tout-terrain, qui est l'un des facteurs premiers d'altération des pelouses calcicoles en zone périurbaine, - ne joue ici qu'un rôle mineur. La menace essentielle réside désormais dans la dynamique d'évolution plus ou moins rapide des pelouses vers des faciès herbacés denses, voire des fourrés pré-forestiers, depuis la disparition quasi-totale du pâturage extensif et à cause des plantations. Cette dynamique sur le site est accentuée par la présence très fréquente sur les placages sablo-argileux tertiaires dominant les coteaux de peuplements plus ou moins denses de Pin maritime qui tendent à coloniser les coteaux sous-jacents à partir des semenciers situés en amont topographique. Si la restauration d'un pâturage extensif apparaît ici comme dans beaucoup d'autres sites atlantiques être la solution idéale, elle se heurte à des difficultés pratiques qui tiennent au caractère très relictuel des coteaux (souvent moins de 4 hectares) et à leur relatif éloignement les uns des autres rendant délicate la mise en place d'éventuels "parcours pastoraux".</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
 29- Arrachage de haies ;
 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100 m² ;
 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Pelouses sèches ;	60 %
	• Landes, Broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	23 %
	• Forêts caducifoliées ;	10 %
	• Forêts de résineux ;	5 %
	• Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières ;	1 %
	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées.	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

91E0 – Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne commun *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Invertébrés :

1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* 1060 – Grand cuivré *Lycaena dispar*
 1044 – Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* 1065 – Damier de la succise *Euphydryas aurinia*
 1046 – Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii* 1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Amphibiens :

1193 – Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Mammifères :

1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	- Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires	Cordulie à corps fin Agrion de Mercure Gomphe de Graslin Damier de la succise Grand cuivré Sonneur à ventre jaune
Intérêt fort		Orchidées

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
Chiroptères	Chiroptères – Gîtes estivales				Reproduction et élevage des petits									
	Chiroptères – Gîtes hibernaux	Hivernation										Hivernation		
	Chiroptères – Gîtes estivaux et hibernaux	Hivernation			Reproduction et élevage des petits							Hivernation		
Insectes	Cordulie à corps fin					Emergence et ponte								
	Agrion de Mercure					Reproduction et ponte								
	Gomphe à cercoïdes fourchus						Reproduction et ponte							
	Damier de la succise	Chenille en diapause			Reproduction et ponte						Chenille en diapause			
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte									
Broyage/débroussaillage (Pelouses calcicoles et sèches, manteau de genévriers)				Développement des hampe florale et pollinisation										

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

5130 - Formations à Genévriers *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (74,29 ha) ;
 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables) (193,8 ha) ;
 6410 - Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (3,23 ha) ;
 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin ;
 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des près *Alopecurus pratensis*, Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*)

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux

Invertébrés :

Bacchante *Lopinga achine*
 Azuré du serpolet *Maculinea arion*



Amphibiens :

Rainette méridionale *Hyla meridionalis*
 Grenouille agile *Rana dalmatina*



Reptiles :

Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*
 Lézard des murailles *Podarcis muralis*
 Lézard vert *Lacerta viridis*



Oiseaux :

Bondrée apivore *Pernis apivorus*
 Milan noir *Milvus migrans*
 Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 Alouette lulu *Lullula arborea*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	7	1
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	8	-
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	7	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	5	

Site web du site Natura 2000 :

<http://pelousescharente.n2000.fr/site/site-2>

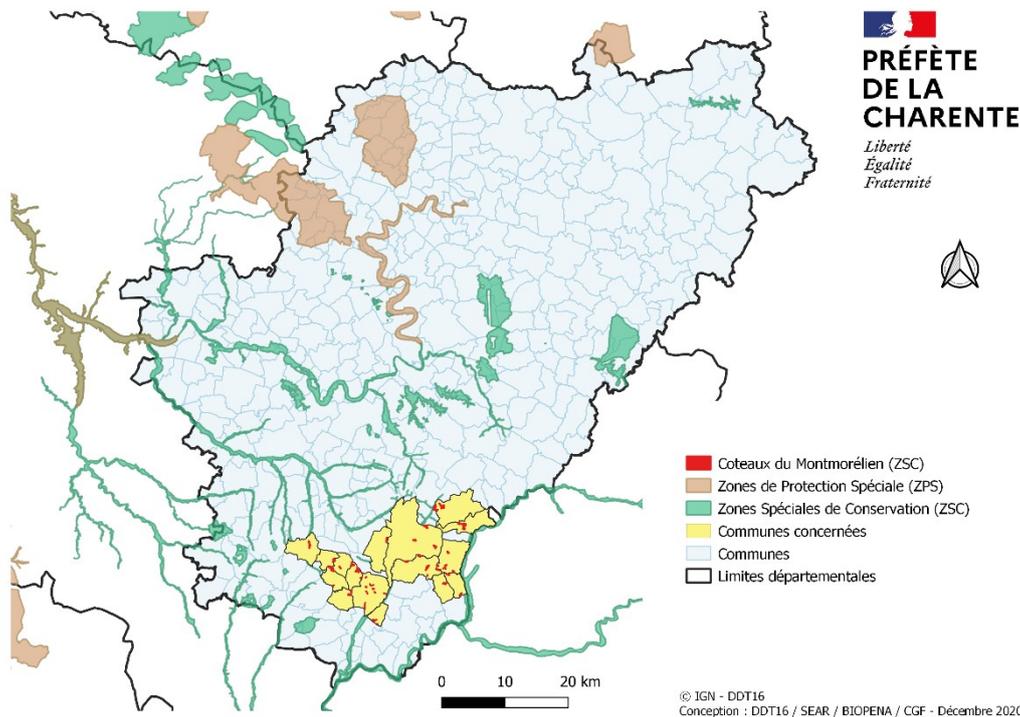
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400420.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<http://pelousescharente.n2000.fr/pelouses-seches-de-charente/coteaux-du-montmorelien/document-d-objectifs-docob>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Montmoreau, Palluaud, Ronsenac, Sainte-Souligne, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5400419 : Vallée de la Tude
- ZSC FR5400417 : Vallée du Né
- ZSC FR7200663 : Vallée de la Nizonne

Périmètre des Coteaux du Montmorélien :

